

**Reprise : Utilisation du langage simplifié pour les documents officiels et la communication de l'État : état de la situation**

Céline Robert-Charrue Linder (Verts)

**Réponse du Gouvernement**

Pour le Gouvernement jurassien, l'utilisation du langage simplifié est une avancée en vue de l'intégration de toutes et de tous au sein de la société. Il partage la préoccupation de l'auteure de la question écrite. Une exclusion de la vie démocratique en raison d'une information de l'Etat insuffisamment accessible et intégrante ne saurait être acceptable. Les personnes handicapées ou simplement limitées au niveau des connaissances de base ont le droit comme tout le monde – et aussi le devoir – de participer à la vie démocratique de notre pays.

De manière concrète par rapport à la question qui porte sur l'état de situation quant à l'usage du langage simplifié dans l'information et la communication cantonales, l'Exécutif indique ici que des efforts et des actions ont été menés sur le plan jurassien avant tout sur le site Internet de l'Etat [www.jura.ch](http://www.jura.ch). En effet, depuis quelques années, le site cantonal est certifié accessible aux personnes atteintes d'un handicap. Délivré par la Fondation «Acess For All» – organe de labellisation indépendant pour les sites Web sans barrières en Suisse – le label d'accessibilité AA certifie que le site Internet cantonal est également accessible aux personnes handicapées et aux personnes âgées. Concrètement, l'architecture du site, de même que les contenus qu'il héberge, sont aménagés de façon à être accessibles sans difficulté majeure aux personnes handicapées de la parole, de l'ouïe, de la vue ou handicapées motrices, conformément aux normes internationales et aux directives fédérales.

Le Gouvernement entend faire d'autres efforts dans le sens d'un recours accru au langage simplifié. Une prochaine étape pourrait être une meilleure valorisation du matériau disponible sur le plan fédéral. Ainsi, par exemple, dans le cadre des votations, il serait opportun de mieux mettre en avant les supports intégrant le langage simplifié pour les Jurassiennes et les Jurassiens ayant des difficultés de compréhension.

C'est dans le sens d'une action consolidée étape par étape, au regard des ressources à disposition, que le Gouvernement entend continuer à agir sur cette thématique importante dans la perspective d'une amélioration du fonctionnement de notre système démocratique qui passe par une meilleure intégration de toutes et tous.

Delémont, le 11 janvier 2022

Certifié conforme par le chancelier d'Etat  
Jean-Baptiste Maître

